REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 9 FEVRIER 2023

L'An Deux Mille Vingt Deux le 9 février à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 3 février 2023** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de **17** salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

****

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL,
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LEGRAND
MM. MEZURE, CUIGNET, CLERMONT, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M. DIOT donne pouvoir à M. WATTELLE
M. SEBBAH donne pouvoir à M. MEZURE
M. HUA donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
Mme BLIN donne pouvoir à M. PELLIGRI
M. AOUN donne pouvoir à Mme LEVEL
Mme BUCHON SCHULTZ donne pouvoir à Mme FELGERES
M. SUCHET donne pouvoir à M. AUGIER
M. BRUN donne pouvoir à M. VINCENT
M. VERDYS

Absent(s) :
Mme HUSSON
Mme PIRES

****

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2023-09 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AVEC LE SEY

Vu la Loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, dont la création des Certificats d'Economies d'Energies (CEE).

Vu la délibération du Syndicat d'Energie des Yvelines – SEY – en date du 18 avril 2013 concernant la mise en place d'un service de regroupement des demandes de CEE pour les communes adhérentes ;

Vu le projet de convention entre le SEY et la commune de Bougival

Considérant que le SEY propose :

- le recensement des opérations éligibles,
- le montage des dossiers administratifs,
- le dépôt des demandes auprès des instances,
- le suivi des dossiers jusqu'à l'obtention des certificats,
- une veille économique et technique sur le sujet,
- la revente en temps utile des CEE obtenus,
- la versement des produits des CEE aux communes

Considérant que le dispositif de valorisation des CEE par le SEY permet d'obtenir un financement complémentaire des opérations de rénovations énergétiques réalisées par la commune,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie avec le SEY afin de bénéficier des financements correspondants.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le SEY pour la valorisation des CEE des opérations de rénovation énergétiques réalisées ou programmées par la commune.

Le Maire

Luc WATTELLE